



Communiqué de presse - 24 janvier 2014

Les entreprises de l'éco-mobilité soutiennent l'écotaxe

Dans une prise de position commune inédite, les entreprises de transports publics, de transports ferroviaires, combinés, maritimes et fluviaux rappellent la nécessité de maintenir l'écotaxe pour entretenir les infrastructures existantes et investir dans les modes de déplacement durables.

Ces professionnels estiment que le report de cette taxe va nuire à leurs activités qui emploient plus de 300 000 salariés en France et génèrent un chiffre d'affaires annuel de plus de 40 milliards d'euros.

Ce report hypothèque fortement les solutions de transports alternatives au tout routier et le système de transport français.

Les entreprises qui œuvrent pour la mobilité durable s'inquiètent du report sine die de l'écotaxe, dont la mise en place a déjà été différée à plusieurs reprises. Ces professionnels, qui regroupent plus de 300 000 salariés pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 40 milliards d'euros, ont pourtant à cœur de répondre à une demande de mobilité multimodale toujours croissante.

Le report de l'écotaxe va à l'encontre de leur volonté de développer des services de transport respectueux de la santé publique et de l'environnement.

Ils constatent que ce report est contradictoire avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement et des ambitions européennes destinés à réduire de 20 % les émissions de CO2 du transport routier (fret et passagers).

Ces professionnels dressent **quatre constats** :

- 1- Depuis le 1^{er} janvier 2014, leurs entreprises sont confrontées à **une hausse de la TVA.**
- 2- Les perspectives d'investissement pour **le rail** sont lourdement pénalisées par **l'annulation** du versement à RFF **de 135 millions d'euros** de compensation dû par l'État au titre des péages fret, conformément aux mesures annoncées lors de l'Engagement national pour le fret ferroviaire (ENFF).
- 3- Les Voies Navigables de France ne peuvent plus financer le programme de régénération et de développement du réseau, et n'ont pu ni fixer, ni voter leur budget 2014 puisque l'AFITF **ne sera pas en mesure** de lui verser en année pleine les **60 millions d'euros** annoncés.

- 4- L'équilibre économique, voire l'existence même, du transport maritime à courte distance est menacé dans plusieurs secteurs par les réglementations (anciennes ou nouvelles) et les coûts supplémentaires induits.
- 5- Le transport combiné se trouve amputé d'une partie des financements de soutien au report modal.

Contacts :

Armateurs de France - France-Pasquine ALBERTINI, Resp. communication : 01 53 89 52 42

BP2S - Gaëlle CADIOU, Chargée de communication : 01 53 89 60 27

GNTC - Jean-Yves Plisson, Délégué Général : 01 42 93 53 88

TFF - Vanessa Girardeau, Chargée de communication : 01 43 15 91 57

UTP - Bruno Gazeau, Conseiller spécial : 01 48 74 73 06

Armateurs de France

Armateurs de France est l'organisation professionnelle des entreprises françaises de transport et de services maritimes.

BP2S

BP2S, Bureau de Promotion du Shortsea Shipping en France, est une association loi 1901. Son rôle est de promouvoir le transport maritime à courte distance et l'intermodalité à maillon maritime.

GNTC

Le GNTC est l'organisation professionnelle des acteurs de la filière du transport combiné (transporteurs, opérateurs,, aménageurs, constructeurs de terminaux et de caisses mobiles...

TFF

Transporteurs Fluviaux de France représente l'ensemble de l'offre de cale fluviale française dans ses composantes artisanales et armatoriales, avec plus de 750 artisans et 100 armateurs.

UTP

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public, les entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) et les gestionnaires d'infrastructure en France. Elle représente la profession et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes.
